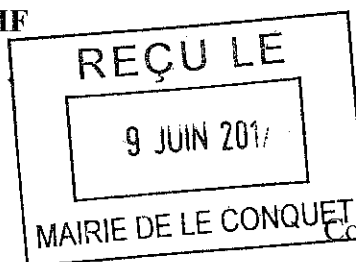


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 08/06/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

3, contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28
Télécopie : 02.99.63.56.84



E17000186 / 35

M. le Maire
Commune de LE CONQUET
Mairie
Rue Lieutenant Jourdren
B.P. 4
29217 LE CONQUET

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

Dossier n° : E17000186 / 35
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et modification du périmètre de protection des abords de l'église de Sainte Croix au CONQUET

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué du tribunal a désigné Monsieur Claude BAIL, Maître principal de la marine nationale en retraite, demeurant 14, Coz Liorzou, LA FOREST LANDERNEAU (29800) (tel : 02-98-20-26-27 ; portable : 06-62-06-26-27) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller flourish. Below the signature, the name 'C. Texier-Réhault' is printed in a standard sans-serif font.

C. Texier-Réhault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

06/06/2017

N° E17000186 /35

LE CONSEILLER DELEGUE

Vu enregistrée le 01/06/2017, la lettre par laquelle la commune du Conquet demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objets :

élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et modification du périmètre de protection des abords de l'église de Sainte Croix au CONQUET, ainsi que les notes de présentation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision en date du 01/09/16 par laquelle le président du tribunal administratif a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude BAIL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune du Conquet et à Monsieur Claude Bail.

Fait à Rennes, le 06/06/2017

Pour ampliation,
Pour le président,

le conseiller délégué,

C. Texier-Réhault

signé : D. Rémy